

Les pensions

décemment. Mais entre ces deux groupes, il y en a un troisième, composé de 30 p. 100 de nos personnes âgées qui ont juste assez de ressources et qui ne peuvent donc pas bénéficier de ces programmes d'aide publique, bien qu'elles soient juste à la limite du seuil de la pauvreté. Or, c'est là que le bât blesse. En effet, malgré tout ce que nous avons fait, malgré ce que le ministre et moi-même nous vantons d'avoir réalisé—car il faut dire que nous avons tout de même beaucoup progressé depuis le milieu des années 20, date de l'adoption de la première loi sur les pensions de vieillesse—en dépit de tout cela, la vie reste très difficile pour bien des personnes âgées dans notre pays.

Si je puis me permettre de m'attarder quelque peu sur les acquis, je rappelle non seulement que les pensions de retraite sont beaucoup plus élevées qu'elles ne l'étaient il y a quelques décennies, mais je précise aussi que toutes les personnes âgées de notre pays bénéficient de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation, et ce grâce aux efforts qui ont été déployés dans le domaine de la politique sociale. Il existe dans notre pays des appartements réservés aux personnes âgées qui permettent à nombre d'entre elles de vivre dans de meilleures conditions que celles qu'elles ont connues au cours de leur vie active. Nous avons les subventions du programme Nouveaux horizons ainsi que de nombreuses autres initiatives qui contribuent à améliorer leur vie. Certes, quand on dit que la plupart des personnes âgées de notre pays vivent soit en dessous soit juste au niveau du seuil de la pauvreté, nous admettons que les retraités ont un niveau de vie inférieur à ceux qui travaillent. Mais ce n'est pas une raison. Cela pouvait peut-être se justifier à l'époque où nous venions de commencer à payer des pensions de \$20 par mois aux personnes âgées pour leur permettre de survivre, un point c'est tout. On pouvait peut-être se satisfaire, quelques années après cela, de payer des retraites qui assuraient aux prestataires un niveau de vie égal à 40 ou 50 p. 100 de celui dont ils jouissaient quand ils travaillaient. Mais nous formons un peuple, une famille canadienne; nous croyons et nous affirmons de nos jours que les personnes âgées ont contribué à faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui et qu'elles ont donc le droit d'avoir un niveau de vie comparable à celui de leurs concitoyens et non pas un niveau de vie tronqué. Nous estimons aussi qu'elles ont le droit de voir leurs ressources augmenter au fur et à mesure que la productivité et d'autres éléments améliorent la vie au fil des ans dans notre pays.

Ainsi, le problème existe et il faut à tout prix le régler et le ministre partage très certainement mon avis à ce sujet, cela ne fait aucun doute. Elle déplore tout autant que moi, j'en suis sûr, la tendance à croire au Canada qu'on a suffisamment fait pour les bénéficiaires de pensions de vieillesse et qu'il serait préférable de nous attaquer à d'autres problèmes. J'entends constamment ce genre de choses, tout comme le ministre, sans doute. Bien pis, je crains qu'elle ne l'entende même au cabinet. Je le répète, je me réjouis qu'elle fasse partie du cabinet pour contrôler ces droitistes.

● (1540)

Le fait que M^{me} le ministre, de concert avec son collègue, le ministre des Finances, ait organisé la tenue, la semaine prochaine, d'une Conférence nationale sur les pensions de retraite, prouve bien ceci: elle se rend compte que la lutte est loin d'être finie et qu'il y a encore lieu d'améliorer les pensions de vieillesse. Je la remercie également de l'invitation personnelle

qu'elle m'a faite d'assister à cette conférence. J'espère pouvoir y assister pendant la semaine, si le calendrier des travaux de la Chambre prévus pour mardi, mercredi et jeudi prochains et les heures libres dont nous disposerons, me le permettent.

Les déclarations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des objectifs et des buts de cette conférence, me préoccupent quelque peu. Par exemple, à propos de cette conférence, elle a déclaré il y a quelques mois:

Pour mettre en œuvre ces réformes, le gouvernement préfère...

Il s'agit de la réforme des régimes de retraite.

... créer un régime privé de pensions au Canada, qui soit plus fort. Je ne rejette pas d'emblée la possibilité d'améliorer également les régimes publics; mais j'espère toutefois que l'on insistera particulièrement sur les régimes privés.

C'est là où M^{me} le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est égarée. J'essaie de la remener dans le droit chemin.

Il y a quelque temps, elle a également déclaré:

Nous préférons réformer les régimes de pensions... en améliorant les régimes privés. Voilà pourquoi la Conférence nationale sur les pensions portera principalement sur les moyens d'améliorer les régimes privés au Canada.

Je souscris pleinement aux efforts déployés par le ministre pour aider le secteur privé à rétablir de l'ordre dans ses affaires. Je suis entièrement d'accord avec toute amélioration qu'elle pourrait susciter, mais qu'elle ne se laisse pas bernier, car le secteur privé ne saurait mettre sur pied un régime qui puisse répondre aux besoins de tous nos concitoyens du troisième âge. Le secteur privé est néanmoins prêt à essayer. Il fait à l'heure actuelle du lobbying en ce sens. Certains de ses représentants m'ont déjà contacté. Ils prétendent que si nous leur accordions davantage, ils seraient en mesure de régler le problème de la sécurité des retraites.

Je ne les blâme pas d'essayer. Je me souviens très bien qu'au cours des longues séances du comité chargé d'étudier le Régime de pensions du Canada, les représentants des régimes de retraites privés et des assurances étaient constamment présents. Ils avaient tous de bonnes raisons de s'opposer au projet mais il y avait entre autres feu William Anderson, de la North American Life, qui paraissait avoir une certaine conscience sociale, et un ou deux d'entre eux reconnaissaient que la mise sur pied du Régime de pensions du Canada n'allait pas les réduire à la faillite mais pourrait même améliorer leurs chances de réussite dans le domaine des retraites. Et c'est ce qui est arrivé. Dès que nous avons supprimé l'évaluation des ressources pour la pension de vieillesse et que les gens ont pu commencer à épargner, en plus de leur fonds de pension, sans risquer de perdre leurs épargnes, le marché des caisses de retraite s'est accru.

Il ne m'appartient pas de dire à l'entreprise privée de ne pas s'inquiéter mais je peux dire qu'elle n'a pas à s'inquiéter. Plus nous améliorerons les régimes de retraites publics plus les gens vont se rendre compte qu'il est avantageux d'augmenter ce qu'ils ont, et l'entreprise privée aura sa place. Mais par contre, nous ne pouvons nous permettre de nous fier aux caisses de retraites privées, aux sociétés d'assurance et à tous les autres pour mettre au point des régimes appropriés.

J'ai déjà dit que 60 p. 100 des personnes du troisième âge vivaient sous le seuil de la pauvreté; que 53 p. 100 de ceux qui ont plus de 65 ans étaient si démunis qu'ils étaient admissibles au supplément de revenu garanti. Quant aux régimes privés, ils couvrent bien moins de la moitié de la population active. Je